



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 10 février 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. -
M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CARBONNEL -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DODET - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY -
M. NUDANT - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
M. ROIZOT - Mme ROY - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. GILLOT G.) - M. AUDARD (pouvoir à
M. PRIBETICH) - Mme AVENA (pouvoir à Mme DURNERIN) - Melle BERNARD
M. (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -
M. CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - M. CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - M. DINCHER (pouvoir à M. SOUMIER) - M. DOUHAIT
(pouvoir à M. DESVIGNES) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) -
M. SAUNIE (pouvoir à M. BOUHELIER)

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TIC - Pôle de compétitivité - Demande de subvention.

Le Grand Dijon a pris l'initiative de répondre à l'appel à projet « Pôle de compétitivité » lancé par la Datar ; ce faisant le Grand Dijon manifeste sa volonté de mettre en œuvre les intentions de développement affichées dans le Contrat d'Agglomération notamment en ce qui concerne le développement économique durable par l'accueil et la stimulation de l'investissement productif.

Cette candidature pour une labellisation « Pôle de compétitivité » implique la réalisation d'un dossier complet à remettre pour le 28 février 2005 et qui répond à un cahier des charges très précis et détaillé.

Pour cela, une équipe de travail a été constituée avec en tête de file Thomas DERVILLE assisté de trois élus référents du Grand Dijon (MM. Pierre PRIBETICH, Guy GILLOT et Patrick SAUNIÉ), de Dijon développement et d'un bureau d'Etude.

Ce dernier, le Cabinet Sémaphores, a été choisi pour ses capacités d'« ensemblier ». Il réalise un gros travail d'animation, de collecte de l'ensemble des données, de consultation en tant que de besoins d'experts et enfin rédige et met en forme le dossier de candidature. Pour rentrer dans ce délai très court, une équipe de cinq consultants est mobilisée sur le dossier.

Dans une démarche partenariale et participative, ces consultants pilotent au quotidien les travaux des nombreux comités de pilotage, comités de production, chantiers thématiques et de comités restreints afin de faire émerger les projets phares et porteurs du pôle et de concevoir « au fil de l'eau » le dossier de candidature. De nombreux entretiens auprès d'acteurs clés complètent cette collecte de données.

Une condition du succès de cette candidature initiée par le Grand Dijon est l'engagement étroit de la Région et du Département dans cette initiative et dans sa mise en oeuvre.

Aussi, une participation financière leur sera notamment demandée pour financer les honoraires du Cabinet d'Etude Sémaphores qui s'élèvent à 138 930,35 euros TTC.

In fine, le recours au Bureau d'Etude doit être considéré comme un investissement qui aura des effets durables de structuration et de développement du tissu économique local. L'enjeu non négligeable est aussi d'inscrire le territoire dans les schémas présents et à venir d'aides nationales et européennes dont une première enveloppe est annoncée à 750 millions d'euros.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de financer** en sa qualité de maître d'ouvrage l'étude réalisée par le Cabinet Sémaphores pour permettre la réalisation du dossier de candidature du Grand Dijon pour une labellisation « Pôle de compétitivité » ;
- **de solliciter** la participation de l'État, de la Région de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or au financement de cette étude compte tenu des retombées de la démarche entreprise pour l'ensemble du territoire bourguignon et au-delà ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président



Handwritten signature of Pierre-Henri Cuq over a blue circular stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE" and "21075 DIJON CEDEX".

Publié le 11.02.05
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 FEV. 2005

